

ARRÊTÉ

Le Ministre de la Culture,
de la Communication,
des Grands Travaux
et du Bicentenaire,

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment son article 14 ;

VU le décret modifié du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

VU le décret n° 88-823 du 18 juillet 1988 relatif aux attributions du Ministre de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire ;

VU l'avis de la commission supérieure des monuments historiques (1ère section) du 14 NOVEMBRE 1988.

CONSIDERANT que les objets mobiliers désignés ci-après présentent au point de vue de l'art un intérêt public, en raison de leurs qualités artistiques.

ARRÊTÉ :

Article 1er - Les objets mobiliers mentionnés ci-dessous sont classés parmi les monuments historiques : (objets appartenant aux communes).

ALPES DE HAUTES PROVENCE

ALLEMAGNE, église

- Donation du Rosaire avec les mystères de la vie du Christ, huile sur toile, XVII-XVIIIe s.

ANNOT, chapelle des Pénitents

- Vierge à l'Enfant délivrant les âmes du Purgatoire avec les mystères de la vie du Christ, huile sur toile, XVIIIe s.

AUBIGNAC, église

- Vierge à l'Enfant entre saint Roch et saint Ignace de Loyola, huile sur toile, XVIII s.

LA BRILLANNE, église

- Vierge, huile sur toile et son cadre, bois, d'après Sassoferrato, XVIIIe s.

FORCALQUIER, musée (mairie)

- Sainte Madeleine, huile sur toile et son cadre, bois sculpté, XVIII s.

JAUSIERS, chapelle des Pénitents

- Assomption, huile sur toile par Jacob Boterus et son cadre, bois doré, 1701.

MANE, église

- Trois évêques, huile sur toile, XVIIIe s.
- Saint André devant sa croix, huile sur toile, XVIIIe s.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département des Alpes de Hautes Provence, aux maires des communes concernées et au clergé affectataire, qui sont responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

PARIS, Le..... - 5 OCT. 1989

Le Sous-Directeur des Monuments
Historiques et des Palais Nationaux

A

Anne Magnant

Anne MAGNANT